

Evaluation technologique: USA, CE, Suisse*

CHRISTINE MIRONESCO

Cet exposé aura trois parties, inégales. Les deux premières, plus longues, seront les suivantes: il s'agira d'abord de retracer brièvement les événements significatifs qui ont donné naissance à l'évaluation technologique; il s'agira ensuite d'exposer brièvement l'expérience européenne en la matière et les changements qui l'ont accompagnée; enfin, dans une troisième partie, plus courte et ouverte au débat, la question sera: "Qu'en est-il en Suisse?"

1. Qu'est-ce que la "Technology Assessment" (T.A.)?

On utilise parfois l'expression anglaise de "Technology Assessment" (la T.A.) aussi connue, sinon plus, que son équivalent français.

La "Technology Assessment" est un phénomène à la fois concret et abstrait. Ou, si l'on préfère, c'est un état d'esprit qui s'est incarné dans des institutions, un état d'esprit qui a mûri au cours de controverses et d'affrontements réels.

1.1 Naissance (1966) et (1972) création de l'Office of Technology Assessment, USA

Tout d'abord, retraçons brièvement les événements significatifs qui ont donné naissance à la T.A.

* Conférence tenue lors du congrès scientifique de la Société suisse de législation le 6 mars 1992 à Berne. Le Congrès était consacré aux problèmes du droit des institutions parlementaires.

En 1966 - rapportent les chroniqueurs de l'émergence de la T.A. - un député américain, du nom d'Emilio Daddario, prit la parole au Congrès, s'interrogeant publiquement sur le bien-fondé de certains développements technologiques. En l'occurrence, il s'agissait plus spécifiquement d'un transport supersonique. Dans la foulée, ce député avait proposé la création d'un office, d'un bureau de l'administration dont la mission consisterait précisément à procéder à des évaluations des technologies pour la société globale.

L'événement est beaucoup plus qu'anecdotique. Il est significatif pour deux raisons au moins. D'une part, il cristallisait certaines des idées qui émergeaient à ce moment-là, au milieu des années soixante, au début de la contestation écologique. L'opinion publique, en effet, semblait de plus en plus consciente de la nécessité de contrôler, de maîtriser le développement technologique, d'essayer d'endiguer en tout cas les dangers potentiels de certains de ces développements (le nucléaire, par exemple; mais pas seulement le nucléaire). Il s'agissait donc d'un climat général, d'un changement de valeurs, par ailleurs bien connu aujourd'hui, où transparaisait une lente érosion de la confiance générale à l'égard du progrès technique.

D'autre part, la revendication de Daddario fut significative par un deuxième aspect aussi. Elle émanait d'un député. A ce titre, elle mettait en jeu une institution essentiellement politique, à savoir un parlement, s'exprimant sur un thème inhabituel: le développement scientifique et technique était considéré, par tradition, comme étant hors politique. Cette tradition est définitivement remise en cause.

En 1972, fut créé, à Washington, l'"Office of Technology Assessment" (OTA), bien connu aujourd'hui des milieux d'information scientifique. C'est l'un des 4 services dont dispose le Congrès pour entreprendre des recherches à sa demande. Il est bicéphale, constitué en effet d'un bureau et d'un conseil. L'acte de 1972 qui l'a créé en précise la composition. L'intérêt majeur de cette composition réside en ce qu'elle exprime bien le lien qu'il s'agissait d'établir entre science d'une part et politique de l'autre. Le bureau est constitué de 12 députés: 6 membres du Sénat, 6 membres de la Chambre des représentants; et à chaque fois: 3 membres de l'opposition et 3 de la

majorité. Dans le conseil, on trouve aussi 12 personnes, personnalités connues notamment pour leurs compétences scientifiques. On peut voir, dans cette composition, la traduction concrète et institutionnelle d'un principe qui avait pris de l'importance au plan des idées: la nécessité d'établir un dialogue entre responsables politiques et responsables scientifiques.

Au début, le staff de l'OTA était relativement réduit. Les recherches étaient confiées à des experts extérieurs à l'Office. Il s'agissait de faire des études d'impact, des études de répercussions sociales et économiques de certains développements technologiques. Mais au cours du temps, l'OTA s'est considérablement agrandi. En 1988, le staff de l'Office se composait de 150 personnes, et sans doute en comporte-t-il encore davantage aujourd'hui. L'Office est aussi plus autonome que par le passé: ses propres chercheurs mènent eux-mêmes les recherches demandées par le Parlement ou par d'autres agences administratives.

Quelles étaient les fonctions de l'OTA selon le traité de 1972? On peut en retenir quatre. En premier lieu, il s'agissait d'informer le Congrès, de manière à permettre aux députés - qui ne sont pas forcément des spécialistes - de prendre position en matière de développements technologiques. En deuxième lieu, il fallait établir le bilan des coûts et bénéfices de certains de ces développements. En troisième lieu, il était logique de s'assurer des liens de cause à effet pour pouvoir porter un jugement correct sur les impacts étudiés. En quatrième lieu, on attendait de l'Office de proposer aussi des alternatives crédibles, si les coûts de certains développements s'avéraient plus importants que leurs bénéfices.

Les thèmes traités par l'OTA montrent les champs de préoccupations du public et leurs fluctuations. Les premières études étaient en rapport direct avec ce qu'il est convenu, pour le sens commun aujourd'hui encore, d'appeler les problèmes relatifs à l'environnement. Ces études, en effet, portaient sur: les transports, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, la pollution des sols et le nucléaire.

Mais petit à petit, d'autres champs de préoccupations se sont fait jour. Vers la fin des années 70 et au début des années 80, les développements de l'informatique et ceux de la biotechnologie ont suscité de nombreuses interrogations. Les études de l'OTA de cette période plus récente montrent bien cet élargissement des objets d'inquiétude. Ces développements technologiques n'étaient pas, eux non plus, inoffensifs sur le plan social et économique. Des questions de criminalité informatique ou d'atteinte à la vie privée des citoyens via l'informatique, des questions relatives au patrimoine génétique ou à l'utilisation de tests génétiques pour l'emploi ont donc été abordées dans ces études.

Si la Technology Assessment déborde ainsi aujourd'hui le domaine strictement environnemental, c'est parce qu'elle est restée fidèle à l'esprit qui lui a donné naissance. Cette fidélité au désir de maîtriser le développement technologique est, au demeurant, un phénomène complexe qui mérite d'être éclairé par les mutations de valeurs auxquelles il est associé.

1.2 Mutations de valeurs associées à la mise en place de la T.A.

Au cours de son quart de siècle de vie et d'activité, la Technology Assessment a contribué à renforcer les changements de valeurs qui furent à son origine. Elle a aussi contribué à en raffiner les développements. Ces mutations se sont donc nourries de l'expérience et de la pratique même de la T.A.

1.2.1 Le progrès technique en question: coûts et bénéfices

L'érosion de la foi dans le progrès technique est sans doute le changement le plus connu. Les fonctions de l'OTA, telles qu'elles ont été définies dans le Traité de 1972, le montrent. Le fait de demander aux experts de mettre en balance des coûts et des bénéfices implique à l'évidence que le développement technologique peut avoir des coûts et pas seulement des bénéfices.

Il faut noter toutefois que la pratique du bilan a elle-même, au-delà du calcul, des répercussions sur le mode de penser. En premier lieu, elle incite à ne pas "jeter le bébé avec l'eau du bain", à ne pas interdire purement et simplement sans se livrer à quelque activité réflexive. En second lieu, cette pratique a modifié les notions mêmes de coût et de bénéfice, en suscitant notamment une meilleure prise de conscience des paramètres sociaux et environnementaux à y inclure.

1.2.2 Déterminisme ou maîtrise du développement technologique

Il est important de souligner aussi que l'on repousse de plus en plus une conception qui prévalait avant les années soixante, à savoir que le développement technologique et scientifique suit sa propre logique, qu'il est régi par son propre déterminisme et qu'il échappe de ce fait au choix des individus. On pense au contraire aujourd'hui que la maîtrise de ces développements est l'un des objectifs prioritaires pour l'an 2000. Encore une fois, l'institution même de l'OTA est une incarnation de cette idée.

Si les études d'évaluation se sont diversifiées et semblent parfois s'éloigner du thème strictement environnemental, c'est aussi un reflet de ce changement de valeurs. Les prises de conscience écologistes des années soixante ont mis en évidence que l'humanité se doit de maîtriser le développement scientifique et technique, et pas seulement les éventuels dégâts faits à la nature. Cet élargissement des objets d'évaluation montre donc un respect de l'esprit plutôt que de la lettre.

1.2.3 Approche systémique: la causalité en question

Une troisième mutation de valeurs mérite d'être soulignée, d'autant plus qu'elle s'est opérée au cours même de la Technology Assessment. Il s'agit là d'une prise de conscience de plus en plus aiguë de la nécessité d'une approche systémique, d'une vision de plus en plus claire de l'interdépendance entre les secteurs. A contrario, la spécialisation et les raisonnements simples en termes de causes et effets se trouvent mis en question.

En effet, des expériences de Technology Assessment l'ont montré. Les tribunaux, par exemple, ont été saisis parfois pour traiter des recours de citoyens se plaignant de problèmes de santé dus à des cas de pollution industrielle. Les juges ont donc fait appel à des expertises d'évaluation, pour constater en définitive qu'il n'était pas simple du tout d'établir des liens de cause à effet.

L'intérêt de l'expérience vient de ce que l'établissement de la causalité faisait partie des fonctions que l'OTA s'était vue attribuer dans l'acte de 1972. Un reste de foi scientifique permettait de croire que l'on peut au moins attendre cela des scientifiques; quand bien même les tribunaux et les Parlements auraient à trancher dans une phase finale, ils ne le feraient que sur la base de rapports de causes à effets solidement démontrés.

La pratique de l'Assessment a mis en évidence l'optimisme excessif de ces conceptions. Non seulement il n'est pas aisé d'établir avec certitude la causalité - vérité qui jusque là restait prudemment cantonnée dans la philosophie des sciences - ; mais l'interprétation des phénomènes hors de leur contexte global pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Traiter, par exemple, une question de pollution industrielle en l'isolant d'autres formes de pollution (eau, air ...) s'est avéré inutile, voire pire que le mal qu'on entendait corriger.

Un quart de siècle d'évaluation pratique a notablement contribué à cette prise de conscience. L'approche systémique et la notion d'interdépendance ne sont désormais plus l'apanage de quelques écologistes d'avant-garde.

1.2.4 Prévision ou prospective

Quelques mots, enfin, à propos d'un changement d'attitude à l'égard du temps. Ce changement mériterait, en fait, de longs développements, mais on peut tenter ici d'en dessiner les contours. Quittons un moment les Etats-Unis pour revenir en Suisse.

J'ai eu l'occasion de faire une étude sur les processus législatifs des années 70, portant sur les questions énergétiques. La Commission fédérale de l'énergie, qui devait notamment conseiller l'exécutif helvétique en matière d'approvisionnement en énergie, avait fait faire des expertises pour en estimer la consommation future. La Commission s'est vu soumettre deux études. L'une émanait des milieux de l'électricité; l'autre était élaborée par le Département d'économétrie d'une université cantonale. Dans les deux cas, les experts ont procédé à une analyse de l'évolution de la consommation en énergie au cours des 10 ou 15 ans passés, pour en extrapoler les besoins en énergie pour les 10 ou 15 ans à venir. Mais à part ce point commun, tout les sépare, et surtout leurs conceptions de l'évolution.

L'étude des milieux électriques se basait sur un petit nombre de variables, restreint et lié au bien-être matériel des individus, et tenait un raisonnement assez simple, selon lequel - en gros - l'évolution passée engendrerait l'évolution future à son image. L'autre étude procédait de manière plus complexe. Le choix des variables à prendre en considération était plus vaste; on tenait compte aussi de variables d'ordre plus immatériel (psychologique ou politique); on y proposait plusieurs scénarios, donc plusieurs évolutions étaient possibles, selon un éventail d'options.

Un débat s'est instauré entre les partisans des deux méthodes, débat intéressant parce qu'il révèle les conceptions politiques et scientifiques sous-jacentes à chacun des deux raisonnements. Les électriciens ont reproché aux économètres de ne pas être scientifiques, parce que leur système de scénarios, leur système d'options contrecarrait l'évolution de la réalité "telle qu'elle est" (i.e. toute modalité d'intervention, comme diverses taxes par exemple, serait une proposition déplacée dans une expertise pure et dure). Les économètres, au contraire, pensaient que leur méthode était la seule scientifique, parce ce qu'elle tenait compte de la complexité des variables (matérielles et immatérielles) qui sont celles de la vie réelle.

Si l'on accepte de donner à cette anecdote une portée plus large, on peut illustrer l'opposition *PREVISION / PROSPECTIVE* de la manière suivante:

Prévision

- *évolution unilinéaire*
- *futur dépend du passé*
- *déterminisme*
- *libéralisme (agir = interventionnisme)*

Prospective

- *scénarios "futuribles"*
- *futur dépend de l'expérience passée et de choix présents*
- *action = connaissance + choix*
- *effort de maîtrise des problèmes*

On peut y déceler un changement dans la conception du temps. L'attitude prospective admet plusieurs évolutions possibles ("futuribles" selon le jargon en vogueur à la CE), considère que l'avenir dépend autant du passé que de choix présents, et réhabilite l'action et l'effort de maîtrise des problèmes, par opposition à l'attitude prévisionnelle qui valorisait dans un même élan déterminisme et libéralisme.

Ces mutations de valeurs sont, à mon sens, irréversibles. Ainsi l'évaluation en scénarios, de type prospectif tend à prédominer aujourd'hui et prend le pas sur le modèle strictement prévisionnel. L'un des derniers rapports de l'OTA, paru en février 1991 et portant sur les gaz à effet de serre, en est une illustration.

2. La T.A. européenne

L'évaluation technologique européenne est plus jeune que l'américaine, de taille beaucoup plus réduite aussi, mais elle prend de l'ampleur petit à petit. Elle présente certaines ressemblances avec son aînée dont il n'y a pas lieu de s'étonner. Sur le fond d'abord, la mutation des valeurs a touché le vieux continent aussi. Sur le plan des contacts ensuite, américains et européens eurent l'occasion de se rencontrer au cours des années 70. Mentionnons plus particulièrement une série de Conférences Parlementaires et Scientifiques organisées par le Conseil de l'Europe et l'OCDE, où les membres du Club de Rome notamment purent s'entretenir avec les américains (Emilio Daddario fut du nombre) des premières expériences d'évaluation. La T.A. européenne a toutefois aussi ses particularités.

2.1 Forecast and Assessment of Science and Technology (FAST) ... et les autres

Les initiales de "Forecast and Assessment in the field of Science and Technology" composent le sigle FAST. Il s'agit d'une subdivision de la Commission européenne, faisant partie de la division 12 "science, recherche et développement". La subdivision FAST est un programme de recherches créé vers la fin des années 1970 (6 ans après l'OTA américain). Elle est chargée de l'évaluation dans le domaine de la science et de la technologie. Mais comme son nom ne l'indique pas en anglais, FAST se livre davantage à la prospective qu'à la prévision; c'est ce qu'annoncent clairement les rapports de recherche rédigés en français.

Ses fonctions, telles qu'elles furent définies dans le mandat officiel qui l'a créé sont:

1. contribuer à définir les priorités à long terme de la science, de la recherche et du développement dans l'Europe de l'an 2000;
2. proposer des alternatives aux grands problèmes que science et technique peuvent susciter;
3. élaborer des synthèses, c'est-à-dire chercher, ailleurs dans la Communauté et hors de la Communauté, les forces susceptibles de l'aider à remplir sa mission, et en former des réseaux.

Ces fonctions - et surtout la définition des priorités et l'élaboration des synthèses - semblent être des objectifs plus vastes et ambitieux que les objectifs de l'OTA américain en 1972. Mais on vient de voir, en fait, que les ambitions de la Technology Assessment américaine ont aussi augmenté au cours du temps. Cet élargissement n'est donc pas forcément une particularité européenne mais plutôt un signe des temps. Mutation des valeurs oblige.

Pendant près d'une décennie, FAST a été pratiquement la seule institution à se livrer à la T.A. en Europe. Depuis deux ans, d'autres structures se mettent en place; ceci est révélateur de l'importance que prend cette démarche évaluative dans la société contemporaine.

Quels sont donc les autres acteurs qui s'engagent sur la voie de la T.A.?

Au sein de la Commission tout d'abord, FAST n'est plus seul, mais se trouve accompagné de deux autres subdivisions sous le chapeau d'un programme nouveau dénommé Monitor. Celui-ci comporte donc FAST, qui garde ses prérogatives sur le plan des priorités et de la prospective à long terme dans la Communauté. Une 2ème subdivision s'intéresse davantage aux évaluations de type plus stratégique, à moyen terme, davantage liées à l'économie. La 3ème subdivision, quant à elle, se préoccupe d'améliorer l'évaluation, de raffiner les méthodes et techniques d'évaluation.

Mentionnons ensuite l'émergence des préoccupations de type Assessment au sein des Parlements. Il est bon de rappeler au passage que, dans la mouvance de la contestation écologiste des années 60, s'était imposée la nécessité d'établir un dialogue entre scientifiques et politiques, entre évaluateurs et parlementaires. C'est bien pour le Congrès que travaille l'OTA américain. En Europe, l'idée a mis plus de temps à se concrétiser, jusqu'à la fin des années 80. Mais le virage semble s'être amorcé. Au Parlement européen, un groupe vient de se créer: le STOA (Science and Technology Options and Assessment). Certains Etats-membres également voient naître ces préoccupations dans leurs Parlements nationaux. C'est le cas notamment en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, ainsi qu'au Danemark et aux Pays-Bas. FAST s'emploie à maintenir le réseau de ces bureaux parlementaires d'évaluation. Les domaines prioritaires de ces groupes sont l'environnement, la santé, la biotechnologie et la politique industrielle.

En dehors des exécutifs et des parlements, la T.A. intéresse également la société. FAST a pu déterminer sur la base d'une enquête que les demandes d'évaluation émanaient aussi de milieux industriels, de syndicats, et même d'associations de citoyens. L'évaluation technologique prend décidément racine.

2.2 Les particularités de la T.A. européenne

Disons d'emblée que l'expression "particularité" véhicule ici une relative ambiguïté, parce qu'elle pourrait inciter à interpréter comme une différence dans l'espace, ce qui n'est en fait qu'une différence dans le temps. Il est utile de faire ressortir les traits de la T.A. européenne, par opposition à l'émergence de l'expérience américaine. Mais il faut garder présent à l'esprit que, sur d'éventuelles différences de culture entre les Etats-Unis et l'Europe, se greffent aussi des changements de valeurs qui touchent l'ensemble du monde occidental.

2.2.1 L'entrée de l'économie sur la scène de l'évaluation

En premier lieu, il est important de noter l'entrée en force de "l'économie" (faute d'une meilleure expression) sur la scène de l'évaluation européenne. Pour les américains, le problème originel était de coordonner scientifiques et politiques. La composition du Bureau et du Conseil de l'OTA en témoigne. Les évaluations européennes, quant à elles, ne traitent pas seulement du couple science et politique, mais se préoccupent beaucoup de la triade science, politique et économie.

Ainsi, les premiers travaux de FAST cherchaient à évaluer l'impact du développement technologique sur l'emploi, non sur la nature. D'autre part, recensant les demandes d'évaluation des dernières années, FAST a pu mettre en évidence l'appétit croissant des industries et des syndicats. Pour ces acteurs-clé du monde économique, la T.A. a visiblement acquis ses lettres de noblesse. Sans doute l'intérêt pour l'environnement n'est-il pas du même type chez les industriels et chez les syndicalistes. Mais il est indéniable que l'entrée de l'économie sur la scène de l'évaluation contribue à élargir le débat, tant sur le fond que par la diversité des participants.

Une belle illustration est fournie, dans l'enquête de FAST, par le cas d'une association italienne du nom de (tout un programme): "Associazione Ambiente e Lavoro". Créée en 1987, à la fois par des syndi-

calistes et d'autres citoyens (scientifiques, journalistes, députés) qui s'inquiétaient des répercussions du développement technologique sur les individus, cette association vit de la cotisation de ses membres, n'a aucune subvention de l'Etat italien; elle commence par contre à en recevoir de la Communauté, qui lui manifeste par là son encouragement et la félicite de ses succès. Elle a, en effet, fait faire des études très pointues sur l'impact du développement industriel dans certaines régions d'Italie, et s'attache à diffuser pour ses membres toute information pertinente, qu'il s'agisse de la législation italienne en matière de pollution de l'air ou de l'application de la directive SEVESO.

2.2.2 La Communauté et les Etats-membres

On peut remarquer que des préoccupations de type économique apparaissent aussi dans les rapports récents de l'OTA. En revanche, l'articulation des rapports entre une Communauté et ses Etats-membres constitue un problème auquel les USA ne sont pas confrontés. Contrairement à la nation américaine, la Communauté européenne est en voie de construction. Le problème de la supranationalité aiguë, on le sait, les débats politiques. On peut se demander quelles en sont les implications pour l'évaluation technologique. A défaut d'une réponse définitive, la question appelle deux commentaires.

D'une part, le processus de construction communautaire pousse l'évaluation technologique à déborder du cadre strictement technologique, et interdit aux évaluateurs d'oublier le problème de la cohésion sociale et politique de l'Europe. Les études liées à l'environnement abordent aussi la question: les progrès sur le plan de l'environnement sont-ils les mêmes pour tous les pays de l'Europe? Profitent-ils également au Nord et au Sud? Les propositions en matière d'énergie et en matière de protection radioactive profitent-elles également au Nord et au Sud? Voilà un élément de plus qui explique l'élargissement des thèmes de l'évaluation.

D'autre part, la crainte à l'égard de la supranationalité n'est pas vraiment de mise ici. Les experts de FAST ont toujours proclamé qu'ils ne sont pas là pour émettre des directives. Les évaluateurs ne sont pas des décideurs. Ils ont pour fonction d'aider peut-être les décideurs, et d'ailleurs aussi les citoyens. Mais la question ne se pose pas en termes de légitimité politique. L'activité principale de FAST consiste à diffuser des connaissances et des informations, à susciter des prises de conscience, à créer des réseaux de parlementaires, d'universitaires, de citoyens européens. Les frontières, on le voit, ne font pas tellement partie de son champ de préoccupation.

2.2.3 Surenchère d'évaluations et débat

Une troisième particularité du développement de l'Assessment en Europe consiste en ce qu'on pourrait appeler, faute de mieux pour le moment, une surenchère d'évaluations et une tendance croissante au débat. Aux études portant sur des thèmes précis, se superposent de plus en plus des études d'évaluation de l'évaluation. FAST se trouve, à l'évidence, entraîné dans un processus réflexif, et s'interroge sur ses propres fonctions. Au bout d'une décennie d'évaluation sur les programmes d'environnement, on s'interroge sur les fonctions d'une telle procédure pour la société future. Des études aussi se multiplient sur les méthodes et les techniques d'évaluation. L'expression "processus réflexif" est sans doute plus adéquate, pour rendre compte de ces dynamiques, que le terme de surenchère comportant une connotation un peu péjorative qu'il ne s'agit pas de donner à cette transformation.

On peut opposer le concept de T.A. ancien au concept nouveau de la manière suivante. Au début de sa mise en pratique, l'évaluation technologique était considérée comme une sanction (évaluateurs - juges), tandis que maintenant, l'idée recouvre de plus en plus celle d'un débat possible entre plusieurs parties. Avant, on manifestait une attente très forte à l'égard du jugement scientifique; on attendait des experts qu'ils tranchent de manière claire; aujourd'hui, on est devenu plus modeste vis-à-vis de la science, et on interprète ses conclusions comme le point de départ d'un éventuel débat. On tendait auparavant à confier l'évaluation à un seul organisme de recher-

che, tandis qu'on s'adresse dorénavant à plusieurs d'entre eux. Enfin, on faisait auparavant davantage un usage instrumental de l'information scientifique dans le processus de décision, si par exemple, certains niveaux d'émission de gaz polluants étaient déclarés dangereux, l'information passait telle quelle dans la législation: on interdisait purement et simplement de dépasser ces niveaux); aujourd'hui, on se dirige davantage vers un usage conceptuel de l'information scientifique, à insérer dans un processus de débat, de discussion. Si, auparavant, on pensait pouvoir transférer simplement les résultats scientifiques dans une législation, on accorde désormais plus d'attention à l'équilibre entre les considérations scientifiques, économiques, politiques.

L'évaluation technologique

Concept ancien

- *sanction*
- *attente forte à l'égard des connaissances scientifiques*
- *un organisme de recherche*
- *usage instrumental des connaissances (ex. effort de traduction quasi-automatique dans la législation)*

Concept nouveau

- *débat*
- *attente modeste: les connaissances scientifiques traitées comme points de départ de débats*
- *plusieurs organismes de recherche*
- *usage conceptuel des connaissances (attention accordée à l'équilibre de considérations scientifiques, politiques et économiques)*

En bref, on progresse vers le pluralisme, tant sur le plan du raisonnement scientifique que sur le plan du raisonnement politique. Dans ce contexte, il faut noter une des initiatives les plus récentes de FAST. Il s'agit de créer un système d'enseignement de T.A., de mettre sur pied un réseau européen de formation d'évaluateurs, formation qui serait adressée à un public possédant déjà un titre universitaire et pourrait se spécialiser dans ce domaine nouveau.

3. Et en Suisse?

Et chez nous? Les considérations qui suivent ne doivent pas être considérés comme conclusions mais plutôt comme pistes à approfondir pour l'avenir.

3.1 T.A. embryonnaire

Selon la formule du Conseil suisse de la science, la T.A. en Suisse est embryonnaire. Cette formule suggère, à juste titre, que des soucis d'évaluation émergent, ça et là, au sein de la Confédération, mais que par ailleurs tout reste à construire. Faut-il le faire?

A l'Assemblée fédérale, deux interventions doivent être relevées. La première date de 1982 (Postulat Longet), la deuxième de 1985 (Question Ruffy). Elles interpellaient le Conseil fédéral sur l'opportunité de créer un bureau qui procéderait à des évaluations technologiques. La réponse de l'Exécutif fut que des instances s'en préoccupaient déjà et que le temps n'était pas encore mûr pour que ce soit davantage institutionnalisé. Le Conseil fédéral se référait notamment à certains programmes nationaux de recherche, gérés par le Fonds National, qui feraient, si on peut le dire ainsi, de l'évaluation technologique comme Monsieur Jourdain faisait de la prose: sans le savoir. Mais la référence a ses limites, car on reproche souvent à ces programmes nationaux de ne pas être assez valorisés, de ne pas être suffisamment pris en compte dans la vie sociale, politique et économique du pays.

On mentionne aussi souvent l'existence du Conseil suisse de la science à titre d'équivalent fonctionnel à un bureau d'évaluation technologique strictement spécialisé. Le C.S.S. publie une revue trimestrielle depuis peu, dont l'orientation ressemble, en effet, aux préoccupations de type évaluatif et prospectif qui animent les experts de la Communauté. L'état d'esprit relatif à l'importance d'une approche systémique gagne aussi la Suisse, et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

3.2 Actions possibles?

Que faut-il de plus, alors?

Une coordination nationale visible entre ces éléments épars, et un lien visible avec le Parlement.

On pourrait se demander pourquoi un système national d'Assessment a de l'importance. Si l'OTA et FAST ont les moyens, disposent de bons chercheurs, et effectuent des études solides, est-il nécessaire de reproduire leurs efforts? Reproduire, non. Mais adopter leur démarche réflexive, oui. Le rapport de l'OTA sur l'effet de serre finit par un long chapitre sur le rôle des Etats-Unis dans les solutions à apporter à ce problème. Les études de FAST s'interrogent sur le rôle de l'Europe face à divers développements technologiques. Dans l'un et l'autre cas, on cherche à établir un dialogue avec l'institution parlementaire, non à la contourner. *L'Assessment, à l'évidence, ne prend son sens que par rapport à l'acteur politique qui le formule, et contribue à son tour à construire l'identité politique de cet acteur.*

Si l'on replace l'évaluation technologique dans le contexte des changements de valeurs décrits ci-dessus, il faut admettre que, sans interlocuteur parlementaire, elle ne peut remplir sa mission. Il s'agirait, dès lors, de constituer un groupe à l'Assemblée fédérale, chargé plus spécifiquement d'être cet interlocuteur.

Une liaison étroite avec FAST en général, et avec son programme de formation en particulier, devrait être un deuxième objectif. L'expérience de cette institution le justifie, mais aussi le fait que la Suisse est déjà intégrée dans la coopération scientifique et technique européenne; la logique voudrait donc qu'elle s'engage aussi dans l'opération réflexive qui tente d'accompagner cette coopération.

Des études enfin, à la demande de l'Assemblée fédérale, pourraient être confiées à l'Académie Internationale de l'Environnement de Genève. Cette institution, dont l'une des missions est précisément de

relier les mondes scientifique et politique, trouverait là une partie de sa légitimité.

4. Courte bibliographie

Changing by Degrees, Steps to reduce greenhouse gases, Washington, Congress of the U.S., O.T.A., 1991.

Evaluation of the Research and Development Programms in the Field of Environment (1981-1985 and 1986-1990), No 36, 1988 (EUR 11953).

O'BRIAN D. / MARCHAND D.A. (eds.), *The Politics of Technology Assessment*, Lexington, Lexington Books, 1982.

SMITS, R., *State of the Art of Technology Assessment in Europe*, 2nd European Congress of Technology Assessment, Commission of the E.C., 1990.